



Peut on faire soi meme sa demande de confusion de peine

Par **nathou18**, le **10/09/2009** à **20:46**

Bonjour,

je voudrais savoir si un détenu peut faire sa demande lui même pour sa confusion de peine ?
et si oui comment doit t il faire ?

on n'a demander a son avocat de leurs au mois de mars et il la pas fais ensuite la au mois
d'aout on lui a redemander il devait le faire mais a ce jour se n'est toujours pas fais. merci
pour vos réponse amicalement nathou18.